Une clandestine marocaine régularisée parce que maltraitée

09/04/2010 à 19h55

Le préfet de la Gironde a décidé aujourd'hui d'accorder un «titre de séjour provisoire» à une clandestine marocaine qui, selon le député-maire (Verts) de Bègles, Noël Mamère, et la conseillère régionale (PS), Naïma Charaï, avait reçu une obligation de quitter le territoire français après avoir porté plainte pour violences conjugales dans une gendarmerie.

> *Dans leur communiqué commun ces élus avaient demandé «un réexamen rapide du dossier», estimant que cette femme en situation irrégulière, âgée de 34 ans, et «enceinte de 5 mois et demi» devait «pouvoir être protégée par nos institutions en tant que femme battue».*
> ***Elle était arrivée en France en août 2008 en bénéficiant d'un visa touristique**, a ajouté cette élue.*
> *En fin de journée, le préfecture de la Gironde a annoncé dans un communiqué que le préfet «a décidé de procéder à la régularisation» de cette citoyenne marocaine, précisant qu'elle allait «être invitée dans les prochains jours à se rendre à la préfecture pour obtenir un titre de séjour provisoire».*
> *Source : Le Figaro*